Communiqué de presse
Lundi 9 novembre 2026

Observatoire de l'Émancipation Économique des Femmes

Nouvelle note : Le coût du veuvage

350 000 veuves de plus de 60 ans vivent sous le seuil de pauvreté : le décès du conjoint, dernier accélérateur de précarité dans la vie des femmes

La Fondation des Femmes publie une nouvelle note de son Observatoire de l'émancipation économique des femmes, rédigée par **Céline Piques et Mélissa-Asli Petit**. Lancé en 2022 avec le soutien du Crédit Municipal de Paris, l'Observatoire poursuit, avec cette neuvième publication, son travail d'analyse des mécanismes d'appauvrissement spécifiques aux femmes tout au long de leur vie.

Le veuvage, une réalité féminine et un choc économique

En France, une femme de plus de 60 ans sur trois est veuve, une sur deux après 75 ans. Les femmes représentent 81 % des 3,6 millions de personnes veuves de plus de 60 ans, et le veuvage dure en moyenne treize ans. Longtemps relu comme un drame intime, il est pourtant **l'un des derniers grands moments de bascule économique de la vie des femmes.**

La note montre que **l'année du décès, le niveau de vie des veuves chute quand celui des veufs progresse** : dans le Grand Est, il recule de 18 % pour les femmes et augmente de 13 % pour les hommes. Une fois ce cap passé, **les retraitées veuves vivant seules restent deux fois plus souvent pauvres que les veufs.** Selon nos calculs, **environ 350 000 veuves de plus de 60 ans vivent sous le seuil de pauvreté.**

Chez le notaire, des choix décisifs faits dans l'urgence du deuil

Aujourd'hui encore, **les veuves sont souvent perçues comme des « passeuses » du patrimoine familial plutôt que comme des héritières.** Le choix entre usufruit et pleine propriété, fait en quelques semaines et souvent en présence des enfants, peut les placer sous la tutelle économique de leur famille.

Le statut conjugal creuse encore les inégalités : 29 % des couples sont pacsés ou en union libre, et **sans testament, la survivante n'hérite de rien.** Un legs à une concubine est taxé à 60 %. La note s'arrête aussi sur les violences conjugales chez les femmes âgées, grandes oubliées des politiques publiques : **34 % des victimes de mort violente au sein du couple ont plus de 60 ans,** mais ces femmes ne déposent que 4 % des plaintes.

La pension de réversion, un filet de sécurité sous condition

La note montre que la pension de réversion est un outil essentiel de capacité économique des femmes veuves : perçue très majoritairement par des femmes, elle permet de réduire l'écart de pension entre hommes et femmes de 38 % à 25 %. Mais, elle reste réservée aux couples mariés et ses conditions créent de véritables inégalités entre les femmes et trappes à précarité sexiste. Selon les régimes, elle est **supprimée en cas de remariage ou de remise en couple : un « patriarcat d'outre-tombe »** qui continue de dicter aux femmes leurs choix après la mort de leur conjoint.

Une précarité qui peut être également accentuée par le manque de lisibilité des aides économiques existantes. Capital décès, allocation veuvage, minimum vieillesse, chacune a ses délais et son guichet. 52 % des femmes seules qui ont droit au minimum vieillesse ne le demandent pas.

La note met enfin en lumière une réalité très souvent invisible, **le veuvage précoce** grâce aux témoignages qui montrent les difficultés administratives parfois kafkaïennes auxquelles sont confrontées les femmes qui deviennent veuves avec des jeunes enfants : trois jours de congé seulement pour affronter son deuil et celui de ses enfants, l'accord du juge nécessaire pour vendre un bien qui leur appartient aussi, des crédits dont la veuve reste co emprunteuse, **des pensions d'orphelin imposées comme un revenu**…

La note formule **11 recommandations pour que veuvage ne rime plus avec précarité**, notamment - ouvrir la pension de réversion aux partenaires de Pacs, créer un socle de protection pour tous les couples, mettre fin à la suppression de la réversion en cas de remise en couple, garantir un minimum décent aux veuves les plus modestes et instaurer un « rendez-vous des droits » systématique après un décès.

Anne-Cécile Mailfert, Présidente de la Fondation des Femmes : « Le veuvage n'est pas seulement un drame privé : c'est le verdict d'une vie d'inégalités. C'est dans ces moments parfois de grande vulnérabilité que les femmes découvrent ce que leur réservaient le droit, le couple et la famille. Les droits des veuves ont été conquis pas à pas : notre responsabilité est de veiller sur cet héritage et de l'étendre à toutes celles qu'il laisse encore de côté.»

Mélissa-Asli Petit, co-autrice de la note : « Le veuvage, quel que soit l'âge auquel il survient, bouleverse le quotidien. Bien souvent invisibilisé, faute de données statistiques et en raison du déni de la mort dans la société, il entraîne de multiples difficultés. Les ressources financières peuvent se fragiliser, l'équilibre familial peut être déstabilisé, notamment lorsque les enfants du couple sont en bas âges, et le logement peut devenir source de tension. Les veuves tiennent, se réinventent malgré

tout, mais cette résilience ne saurait remplacer des politiques publiques qui garantissent des droits justes et protecteurs»

Céline Piques, co-autrice de la note : « Les droits des veuves sont un acquis récent, notamment depuis la loi du 3 décembre 2001, qui a consacré leur place dans la succession, battant en brèche une conception patriarcale de la famille, synonyme de transmission patrilinéaire. Aujourd'hui, les femmes doivent être mieux informées de ces règles successorales au regard des statuts conjugaux, pour mieux préparer leur autonomie économique et matrimoniale en cas de veuvage »

Laurence Girard, Directrice générale du Crédit Municipal de Paris : « Drame de l'intime, le veuvage est aussi éminemment politique. Dans cette période de grande vulnérabilité, les femmes sont particulièrement exposées au risque de précarisation. Victimes d'une perte de ressources brutale, de dispositifs fiscaux désavantageux et d'aides insuffisantes et dispersées, elles subissent un second choc de vie, économique cette fois.
Il est urgent de s'emparer des propositions concrètes de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes pour mettre fin aux injustices pesant sur la santé financière des femmes à toutes les étapes de leur vie »

Sibylle Le Maire, Directrice exécutive de Bayard, fondatrice de ViveS et du Club Landoy :
« Le veuvage n'arrive pas qu'aux autres. Il doit s'anticiper et se préparer, pour ne pas ajouter à la douleur du deuil un basculement dans la fragilité, voire la précarité financière. Logement, revenus, patrimoine : les femmes doivent avoir les clés pour comprendre leurs droits et mesurer les conséquences du décès de leur conjoint. C'est une discussion à ouvrir au sein du couple, en se faisant accompagner par un professionnel, comme un notaire. L'éducation financière leur permet d'éviter un choc économique et de préserver leur autonomie, et ainsi de protéger leur famille .»

---- RETROUVER LA NOTE "LE COÛT DU VEUVAGE" EN LIGNE ----
---- RETROUVER LES AUTRES PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE ----

Contact presse : presse@fondationdesfemmes.org - Marianne Hervé 06 23 83 59 29

Mélissa-Asli Petit est sociologue et dirigeante de Mixing Générations, un bureau d'étude et de conseil dédié aux enjeux de la longévité. Spécialiste du vieillissement et du genre dans la vieillesse, elle publie en 2026 *S'autoriser à vieillir* (Érès).

Céline Piques est militante féministe, consultante spécialisée dans l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, économiste et ingénieure de formation. Porte-parole d'Osez le Féminisme !, elle siège au Haut Conseil à l'Égalité. Elle est l'autrice de *Déviriliser le monde* (Rue de l'échiquier, 2022).

À propos de la Fondation des Femmes

La Fondation des Femmes, reconnue d'utilité publique par décret du 4 juillet 2024, est la fondation de référence en France sur les droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes. Grâce aux dons qu'elle reçoit, elle apporte un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact, sur tout le territoire.

Son expertise de financeur du secteur associatif féministe et la conviction, depuis sa création en 2016 que l'argent est au cœur du combat pour faire avancer les droits des femmes et progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, amène aujourd'hui la Fondation des Femmes à piloter, avec le soutien du Crédit Municipal de Paris, l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes. Cet observatoire réunit des expertes des questions d'argent féministes pour penser la situation économique des femmes et les écarts qu'elles subissent dans une vision globale à 360°, intégrant le poids des stéréotypes et les phénomènes juridiques et sociaux qui entravent une véritable égalité économique.

Pour en savoir plus : fondationdesfemmes.org

A propos du Crédit Municipal de Paris

Établissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal est la plus ancienne institution financière parisienne. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première était de lutter contre l'usure en offrant un service social de prêt sur gage. À travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé cette activité première tout en développant une large palette de services autour de l'objet (ventes aux enchères, conservation et expertise d'œuvres d'art et d'objets de valeur) et dans le domaine de la finance solidaire (éducation budgétaire, accompagnement de personnes en fragilité financière, épargne solidaire). Il constitue aujourd'hui un véritable lieu de ressources pour de très nombreux Parisiens et Franciliens.

Activité historique du Crédit Municipal de Paris, le prêt sur gage est un puissant outil d'émancipation et d'autonomie financière pour les femmes, qui représentent 80 % de sa clientèle. Les femmes sont également majoritaires au sein du service d'accompagnement de personnes financièrement fragilisées (60 %). Cette surreprésentation des femmes parmi les publics accueillis est le reflet d'inégalités anciennes et persistantes, que le Crédit Municipal de Paris entend combattre.
Mécène de la Fondation des Femmes depuis 2018, l'établissement a choisi d'intensifier son partenariat en 2022 en soutenant, en particulier, la création de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes.
Pour en savoir plus : creditmunicipal.fr

A propos de ViveS

Lancé en octobre 2021, ViveS est le média en ligne du groupe Bayard qui accompagne les femmes dans leur indépendance économique et financière. ViveS propose :

- Une **newsletter mensuelle** gratuite qui décrypte la place des femmes dans l'économie et les entreprises, leur rapport à l'argent et au travail, et leur propose des solutions concrètes pour réaliser leur plein potentiel ;
- Plusieurs séries de **podcasts** « Osons l'oseille », « Osons investir pour agir » ;
- Des parcours vidéo pédagogiques conçus par **la ViveS Académie** (parcours « Investir », parcours « Aidants ») ;
- Un **Baromètre annuel** sur le rapport des Françaises et Français à l'argent ;
- Des **conférences et événements** en entreprises pour sensibiliser les salariés à l'éducation économique et financière.

Pour plus d'informations et pour s'abonner à la newsletter, rendez-vous sur le site.